

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU LUNDI 03 FÉVRIER 2025**

**Date de convocation :** 28 janvier 2025

**Nombre de Conseillers en exercice :** 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
Pour la délibération n°25-001 à 25-003 incluse	26	05	07	31
Pour la délibération n°25-004	25	05	08	30
Pour la délibération n°25-005	26	05	07	31
Pour la délibération n°25-006 à 25-007 incluse	25	05	08	30
Pour la délibération n°25-008 à 25-009 incluse	26	05	07	31
Pour la délibération n°25-010	25	05	08	30
Pour la délibération n°25-011 à 25-012 incluse	24	04	09	28
Pour la délibération n°25-013 à 25-018	26	05	07	31
Pour la délibération n°25-019	24	04	06	28
Pour la délibération n°25-020 à 25-026	26	05	07	31

**Secrétaire :** M. RIVET

**PRÉSENTS :** M. PRIOLLAUD Maire, Mme TERLEZ, Mme PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRÉ, Mme LANGEARD, M. BAUCHARD, Mme OUADAH Adjoints, MM. JUBERT, JUHEL, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mme VANDAMME, M. GAUTIER, Mme LEMAN, M. BAZIRE, Mme MICHAUD, M. NIEL, Mme DUCASTEL, MM. TOKDEMIR, RIVET, Mmes LÉOSTIC, LESAULNIER, MM. THOMAS, VALLEE Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

- M. Jacky BIDAULT ayant donné pouvoir à m. José PIRES
- M. Christian WUILQUE ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- Mme Sylvie KOUYOUMDJIAN ayant donné pouvoir à Marie-Dominique PERCHET
- M. Philippe BRUN ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LÉOSTIC
- M. Diego ORTEGA ayant donné pouvoir à Mme Anne LESAULNIER

**ABSENTS EXCUSÉS :** MM. Charles SAVY, Benoit BALSAN,

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

**DÉLIBÉRATION : 25-014 Subvention pour l'utilisation du complexe aquatique Caséo par l'association Entente Natation Louviers**

**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**

**PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE**

**DES ANDELYS**

**PAR VOIE ÉLECTRONIQUE LE 07 FEV. 2025**

**AFFICHÉ LE**

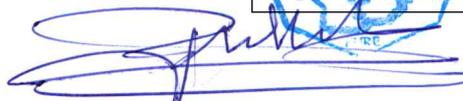
07 FEV. 2025

**Le Maire**

**François-Xavier PRIOLLAUD**



Accusé de réception en préfecture  
027-212703755-20250203-25-014-DE  
Date de télétransmission : 07/02/2025  
Date de réception en préfecture : 07/02/2025



**N° 25-014**

**SUBVENTION POUR L'UTILISATION DU COMPLEXE  
AQUATIQUE CASÉO PAR L'ASSOCIATION ENTENTE  
NATATION LOUVIERS**

**RAPPORT**

M. **José PIRES** rappelle que depuis la construction du complexe aquatique Caséo, la ville soutient l'association de l'Entente Natation Louviers par le versement d'une subvention de fonctionnement afin de lui permettre l'utilisation des installations de Caséo sans surcharge financière.

À cette fin, une convention quadripartite entre la Ville, l'Agglomération Seine-Eure, le délégataire et l'association répertorie :

- l'organisation des créneaux d'utilisation,
- les conditions matérielles et financières dans lesquelles s'inscrivent cette utilisation (planning, conditions d'accès des utilisateurs, le coût forfaitaire de l'utilisation des différentes lignes d'eau...)

Il convient de procéder au versement de la subvention pour l'année 2025. Celle-ci d'un montant de 190 000 € est dédiée exclusivement au financement des activités d'entraînement et de compétition de l'association au sein du complexe aquatique Caséo.

La subvention sera versée en une seule fois.

En contrepartie, l'association aura pour obligation de remettre à la Ville de Louviers un compte rendu financier annuel attestant de l'emploi de la subvention avant le 31 décembre 2025.

**DÉCISION**

**LE CONSEIL**, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2121-29,

**Vu** la délibération n°20-144 du 28 septembre 2020 et la convention quadripartite (agglomération Seine-Eure, la Ville de Louviers, le délégataire et l'association de l'Entente Natation Louviers) annexée.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention pour le versement de la subvention de fonctionnement à l'association de l'Entente Nation Louviers pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025 d'un montant de 190 000 €.

**Adoptée par 25 voix pour 6 abstentions**

**Pour copie conforme  
Le Maire,  
François-Xavier PRIOLLAUD**

